

Commune de la Ferté-Bernard

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DECISION n° 2026-09-01

Fixant la rémunération définitive des honoraires de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'extension et de rénovation du bâtiment "roller skating / athlétisme"

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

LE MAIRE DE LA COMMUNE

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le Code de la commande publique en vigueur ;
- **VU** la délibération du 7 avril 2026 prise sur le fondement de l'article L-2122-22 du code général des collectivités territoriales, portant délégation d'attribution de l'organe délibérant et autorisant Monsieur le Maire à :
 - 4°-Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits, sont inscrits au budget ;
- ➔ **Considérant** la mission de maîtrise d'œuvre confiée à la Société AMC Architectes et notifiée en date du 17 février 2026 pour un montant de 27 670,90 € HT,
- ➔ **Considérant** le CCP et plus particulièrement son article 10.2 stipulant qu'à l'acceptation par la maîtrise d'ouvrage de l'avant-projet, il conviendra d'arrêter définitivement le coût prévisionnel des travaux et de fixer le forfait définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre,
- ➔ **Considérant** l'acceptation par la maîtrise d'ouvrage de l'avant-projet

DECIDE

Article 1 – Arrêt du coût des travaux

D'arrêter définitivement le coût des travaux à la somme de 482 945 € HT.

Article 2 – Fixation du coût définitif des honoraires de maîtrise d'oeuvre

De fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à la somme de 43 465,05 € HT (9 % du montant HT des travaux, % proposé par le maître d'œuvre) et de signer l'acte modificatif correspondant avec la Société AMC Architectes, sise 5 rue Alfred Marchand – 72400 La Ferté-Bernard.

Article 3 - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de Mamers,
- Madame la Trésorière de la Ferté Bernard.

Fait à La Ferté-Bernard, le 8 septembre 2026
Le Maire,
Didier REVEAU



Affichée le 11 SEP. 2026